

Compte rendu Conseil Municipal du 10 décembre 2010

Etaient présents : Dominique PLAT, Brigitte GUEDON, Yves LEVESQUE, Christian LE MENACH, Alain SOREL, Jean-Marc PONDARD, Jean-Marc LE CLEZIO, Roland MOUROT, Véronique PALMER, Laurence MARESCAUX, Alain JAMOIS. Agnès VALIN.

Absents : Martine SAINTOBIN (pouvoir à Brigitte GUEDON)
François BERNARD

Secrétaire de séance : Christian LE MENACH

Après lecture, le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Présentation-débat du projet de PNR

David LAPPARTIENT, Vice Président du SIAGM présente le projet de charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et de syndicat mixte de gestion créé lors du classement du territoire en PNR.

1- Vote projet de Parc Naturel Régional

M. le Maire fait savoir que le Président de la Région Bretagne, maître d'ouvrage du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan a lancé la consultation auprès de toutes les communes et EPCI du territoire ainsi qu'auprès du Conseil Général du Morbihan, pour l'approbation de la charte et l'adhésion au Syndicat Mixte de gestion du Parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 13 voix pour, décide :

- d'approuver le projet de Charte de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,
- d'adhérer au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, créé au classement du territoire en Parc Naturel régional et d'en adopter les statuts.
- de donner son accord à la dissolution du SIAGM, dissolution qui sera effective à la création du Syndicat Mixte de gestion du Parc.

2- Décision Modificative Budgétaire

M. le Menach précise qu'afin d'ajuster le budget aux dépenses réelles et pour régulariser une erreur matérielle d'écriture qui date de 2006, il est nécessaire de faire les modifications budgétaires suivantes :

Section fonctionnement :

Art 676 différence s/vente terrain au C.G.: 713 € ; art 675 valeurs comptables immob. cédées : 2 432 €€
Art 775 produits de cession d'immobilisation : 3 145 €
Art 6474 : verst. aux œuvres sociales : 300 € ; art 022 dépenses imprévues : - 600 €
Art 7431 dotation Solidarité rurale : 10 426 €, art 023 virement à la section investissement : 10 726 €

Section investissement :

Art 10223 TLE : 10 426 € ; art 021 virement de la section fonctionnement : 10 726 €
Art 16875 : emprunts groupements collectivités : 300 €

A l'unanimité par 13 voix pour, le Conseil Municipal vote ces modifications budgétaires.

3- Vote des tarifs communaux 2011

M. le Maire propose pour les tarifs communaux 2011 une augmentation du coût de la vie est de 1,6 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 13 voix pour, décide :

- une augmentation de 5 % du tarif des locations de salles (Marie Le Franc et Ancienne Mairie) en raison de l'augmentation constante des fluides.
- une augmentation de 1,6 % des autres tarifs communaux (photocopies, concessions cimetière, concessions columbarium).

La gratuité des photocopies pour demandeurs d'emploi est étendue à l'ADMR.

4- Indemnités du personnel

Le changement des critères d'évaluation du personnel pour 2011, afin que ces critères soient identiques à ceux du Centre de Gestion, est reporté à une autre séance.

5- Contrat de travail M. ROJOT

M. le Maire indique que le contrat de travail de M. ROJOT arrive à expiration le 10 février 2011. Par décision en date du 07 février 2008, le Conseil Municipal avait décidé que ses heures seraient réparties entre la commune (1/3) et les Mouillages (2/3). Il propose de reconduire son contrat pour une durée de 1 an dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 13 voix pour, décide :

- de reconduire son contrat dans les mêmes conditions qu'actuellement pour une durée de 1 an en lui demandant de bien vouloir s'inscrire au concours catégorie B en rapport avec sa fonction afin d'avoir la possibilité de pérenniser son poste.

6- Extension et renouvellement de la convention avec la mairie de Sarzeau

Mme GUEDON fait savoir que la commune de Sarzeau propose d'étendre à l'Ecole Municipale des Sports, la convention de partenariat entre nos deux communes portant actuellement sur :

- Le Centre de Loisirs sans Hébergement (CSLH)
- Les tickets sports-loisirs vacances

Concernant l'extension de la convention, la participation demandée à la commune est de :

- 15,50 € par enfant pour le multisports 4/8 ans et la gymnastique éducative 4/5 ans
- 22,00 € par enfant la gymnastique éducative 6/12 ans.

Cette participation communale est calculée par rapport au tarif le plus élevé correspondant au QF 4.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 13 voix pour, le Conseil Municipal, donne son accord :

- à l'extension à l'Ecole municipale des Sports de la convention avec la mairie de Sarzeau
- au renouvellement de la convention de partenariat.

Questions diverses

- Plan Local d'Habitat : le conseil communautaire se réunira en séance de travail le 20 décembre dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Presqu'île de Rhuy.

- Eclairage Public : afin de participer aux économies d'énergie l'éclairage public sera désormais éteint à 23 heures.

- Golfe Clair : le 02 avril 2011, dans le cadre de la semaine du développement durable, l'association Golfe Clair et le SIAGM organisent la 7^{ème} journée Golfe Propre.

- Champ de Foire : les travaux d'aménagement du Champ de Foire ont débuté.

- Afficheur de vitesse : présentation des résultats suite au positionnement de l'afficheur de vitesse à divers endroits de la commune.

Fin de la séance à 23H05.